

Rapport des vérificatrices des comptes à l'attention de l'Assemblée générale du Centre de puériculture jurassien (CPJ)

Rapport de vérification des comptes 2025

Les comptes du Centre de puériculture jurassien pour la période comptable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ont été contrôlés par les soussignées en date du 13 août 2026.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité du CPJ alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Il a notamment été procédé au contrôle, poste par poste, des bilans d'entrée et de clôture. Nous avons également procédé par contrôle et pointage des extraits de comptes et autres pièces justificatives et les indications fournies dans ceux-ci.

Notre vérification nous a amenées à faire les constats suivants :

Les liquidités au 31 décembre 2025 s'élevaient à CHF 74'526.00, réparties comme suit :

- Caisses	CHF	565.15
- Compte courant BCJ	CHF	73'277.05
- Compte épargne BCJ	CHF	683.80

L'exercice 2025 boucle avec un bénéfice de CHF 34'988.61.

Le capital propre au 31 décembre 2025 se monte à CHF 25'580.66 après report du bénéfice 2025.

Selon notre appréciation, les comptes sont tenus conformément aux prescriptions du Centre de puériculture jurassien et sont reconnus exacts.

Nous proposons ainsi à l'Assemblée d'accepter les comptes 2025 qui vous sont soumis et d'en donner décharge à la caissière, Mme Sonia Rebetez, en la remerciant du travail accompli.

Glovelier, le 13 août 2026.

Les vérificatrices des comptes

Commune de Delémont



Leïla Müller

Commune du Noirmont



Aurélie Rubeli